

Randonnées pédestres **VIEILLES-MAISONS- SUR-JOUDRY**





Les règles de randonnée

L'Office de Tourisme Gâtinais Sud est actif depuis sa création dans le développement durable et s'engage dans une démarche de sensibilisation. C'est pourquoi nous vous rappelons quelques règles simples à adopter lors de vos randonnées.

RESTER SUR LES SENTIERS DE RANDONNÉE

Nombreuses sont les motivations à sortir des sentiers mais rappelons qu'en restant dessus, vous évitez de piétiner les différentes espèces de plantes et de participer à l'érosion précoce du terrain.

GÉRER SES DÉCHETS EN RANDONNÉE

Afin de préserver votre territoire de pratique, tout ce que vous apportez doit repartir avec vous ! Mettez sur des pochettes ou sacs ultra light et compacts pour ramener vos déchets.

PRATIQUER UNE CUEILLETTE RESPONSABLE EN RANDONNÉE

Il est interdit de ramasser les espèces protégées. Pour les autres espèces, il faut rester raisonnable, les randonneurs suivants apprécieront de profiter des paysages en fleurs... Concernant les champignons, l'ONF rappelle qu'il est toléré de les ramasser pour la consommation familiale mais que le commerce est interdit. Seuls les fruits tombés à terre peuvent être ramassés.

INTERDICTION D'ALLUMER UN FEU EN FORÊT ET DE JETER DES MÉGOTS

NE PAS TOUCHER OU NOURRIR LES ANIMAUX EN RANDONNÉE

Certains animaux peuvent paraître peu farouches ou abandonnés s'ils sont jeunes. Mais en les touchant vous risquez d'altérer leur odeur et encourez le risque qu'ils soient ensuite rejetés par leurs parents. En nourrissant la faune sauvage, vous modifiez son comportement naturel et risquez de la rendre dépendante voire de créer des comportements agressifs à l'égard des humains. La faune sauvage doit seulement être observée pour rester à son état « sauvage ».

RESPECTER LES AUTRES PRATIQUANTS

VTT, promeneurs à cheval, chasseurs, pêcheurs, randonneurs... Nous cohabitons tous sur les sentiers. Évitez de faire trop de bruit et restons cordiaux pour laisser chacun profiter de la nature.

TENIR LES CHIENS EN LAISSE

Afin de ne pas risquer de blesser certaines espèces ou perturber leurs cycles de reproduction, il est recommandé de tenir les chiens en laisse.

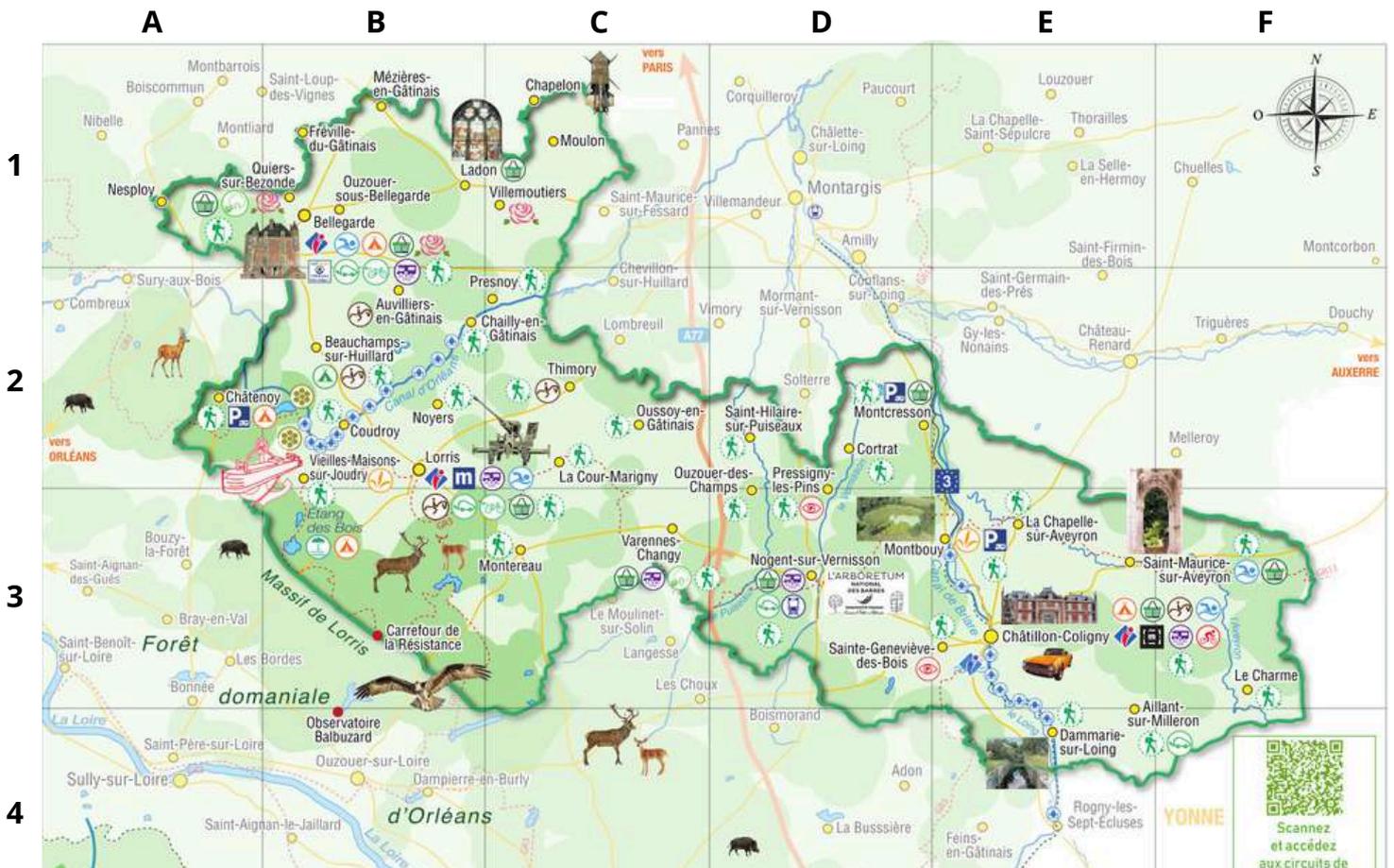
Département du LOIRET (45)

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
- CANAUX ET FORÊTS EN GÂTINAIS -**



---- le Loiret ----

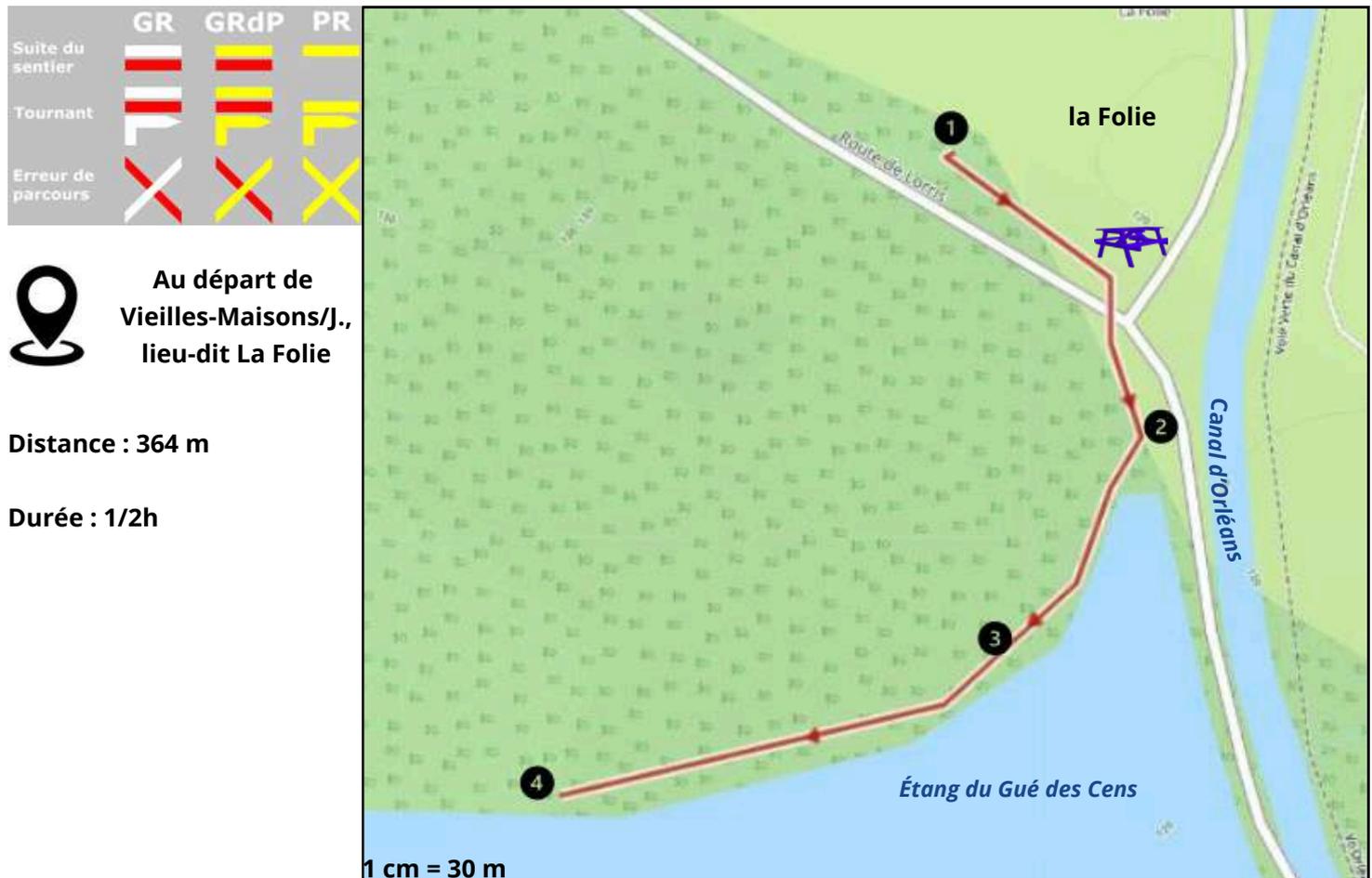
---- carte touristique du territoire ----



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CANAUX ET FORÊTS EN GÂTINAIS

VIEILLES-MAISONS-SUR-JOUDRY - B2

ESPACE NATUREL SENSIBLE DU GUÉ DES CENS



1. La Folie - Vieilles-Maisons-sur-Joudry

Après avoir laissé la voiture au niveau du parking, traverser la route et rejoindre le début du cheminement le long de l'étang du Gué des Cens.

2. Vieilles-Maisons-sur-Joudry

Une passerelle a été installée à l'entrée du cheminement afin de protéger la prairie humide. Une prairie humide est une prairie dont le sol est temporairement gorgé d'eau dans l'année. Cette durée d'engorgement et la qualité du sol, définissent la composition floristique de la prairie, qui peut être très riche. La richesse floristique des prairies humides s'accompagne d'une grande richesse faunistique. Elles peuvent abriter des amphibiens, de petits mammifères, des oiseaux et des insectes, dont des espèces menacées et protégées. Outre une forte biodiversité, les prairies humides permettent d'accueillir et d'atténuer les crues, et donc de prévenir les inondations, mais aussi de filtrer et d'épurer l'eau. Elles offrent aussi un paysage fleuri des plus agréables.

3. Vieilles-Maisons-sur-Joudry

Continuer sur le cheminement. Plusieurs petits pontons ont été installés pour franchir les zones humides. De nombreux oiseaux sont présents.

4. Vieilles-Maisons-sur-Joudry

À l'extrémité du cheminement, admirer la vue à l'étang du Gué des Cens. Le reste du site n'est pas accessible au public, pour favoriser la biodiversité, des zones de quiétudes ont été mises en place.

VIEILLES-MAISONS-SUR-JOUDRY - B2

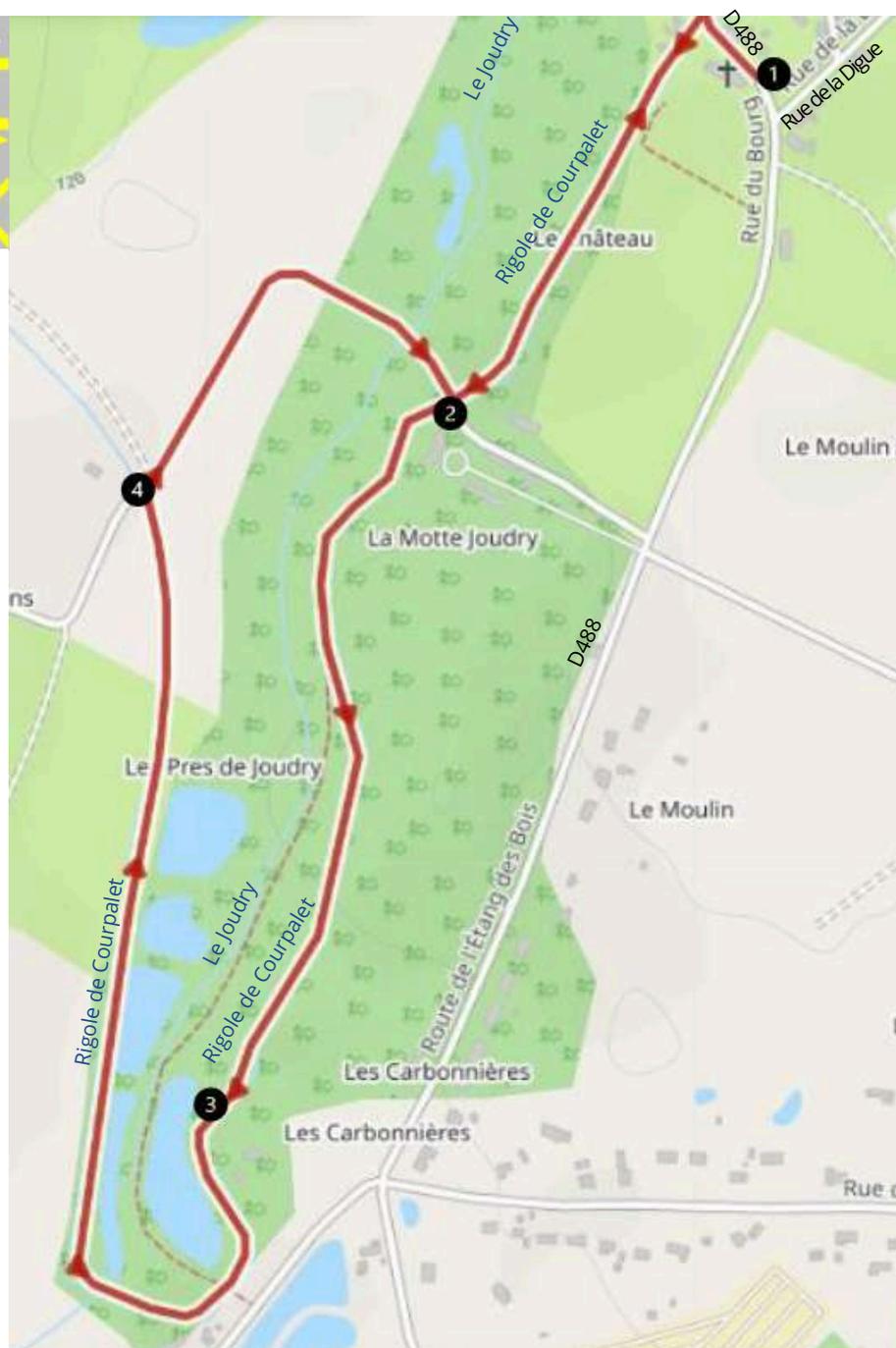
BOUCLE DU CHÂTEAU



Au départ de Vieilles-Maisons/J,
parking à côté de
l'église

Distance : 2.7 km

Durée : 1h



1. Rue du Bourg - Vieilles-Maisons-sur-Joudry

Parking et départ Rue de la Digue. Prendre la direction du bourg, traverser la rigole de Courpalet et la longer vers la gauche. Suivre le balisage blanc et rouge du GR 3B.

2. Château la Mothe Joudry - Vieilles-Maisons-sur-Joudry

Au premier croisement, admirer le château de la Mothe Joudry sur la gauche.

3. Rue du Petit Étang - Vieilles-Maisons-sur-Joudry

Continuer jusqu'à une passerelle en bois, quitter à cet endroit le balisage du GR 3B, et poursuivre le balisage PR.

4. Les Petites Maisons - Vieilles-Maisons-sur-Joudry

A la route des petites maisons, prendre le goudron à droite afin de rejoindre le bord de la Rigole et revenir ainsi au bourg.

VIEILLES-MAISONS-SUR-JOUDRY - B2

BOUCLE DU BOURG

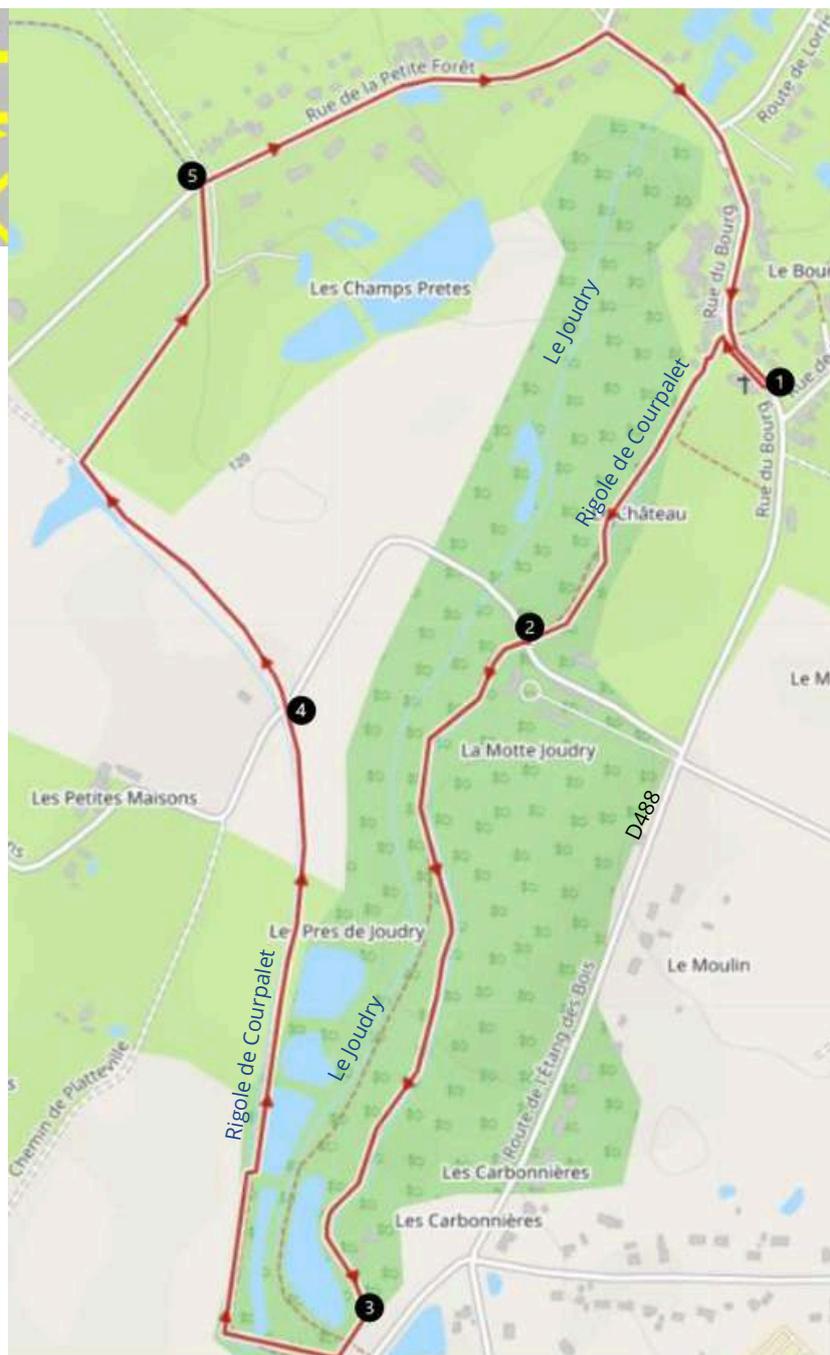
	GR	GRdP	PR
Suite du sentier			
Tournant			
Erreur de parcours			



Au départ de Vieilles-Maisons/J, parking à côté de l'église

Distance : 3.8 km

Durée : 1h15



1. Rue du Bourg - Vieilles-Maisons-sur-Joudry

Parking et départ rue de la Digue. Prendre la direction du bourg, traverser la rigole de Courpalet et la longer vers la gauche. Suivre le balisage blanc et rouge du GR® 3B.

2. Château la Mothe Joudry - Vieilles-Maisons-sur-Joudry

Au premier croisement, admirer le château de la Mothe Joudry sur la gauche.

3. Rue du Petit Étang - Vieilles-Maisons-sur-Joudry

Continuer jusqu'à une passerelle en bois, quitter à cet endroit le balisage du GR 3B, et poursuivre le balisage PR.

4. Les Petites Maisons - Vieilles-Maisons-sur-Joudry

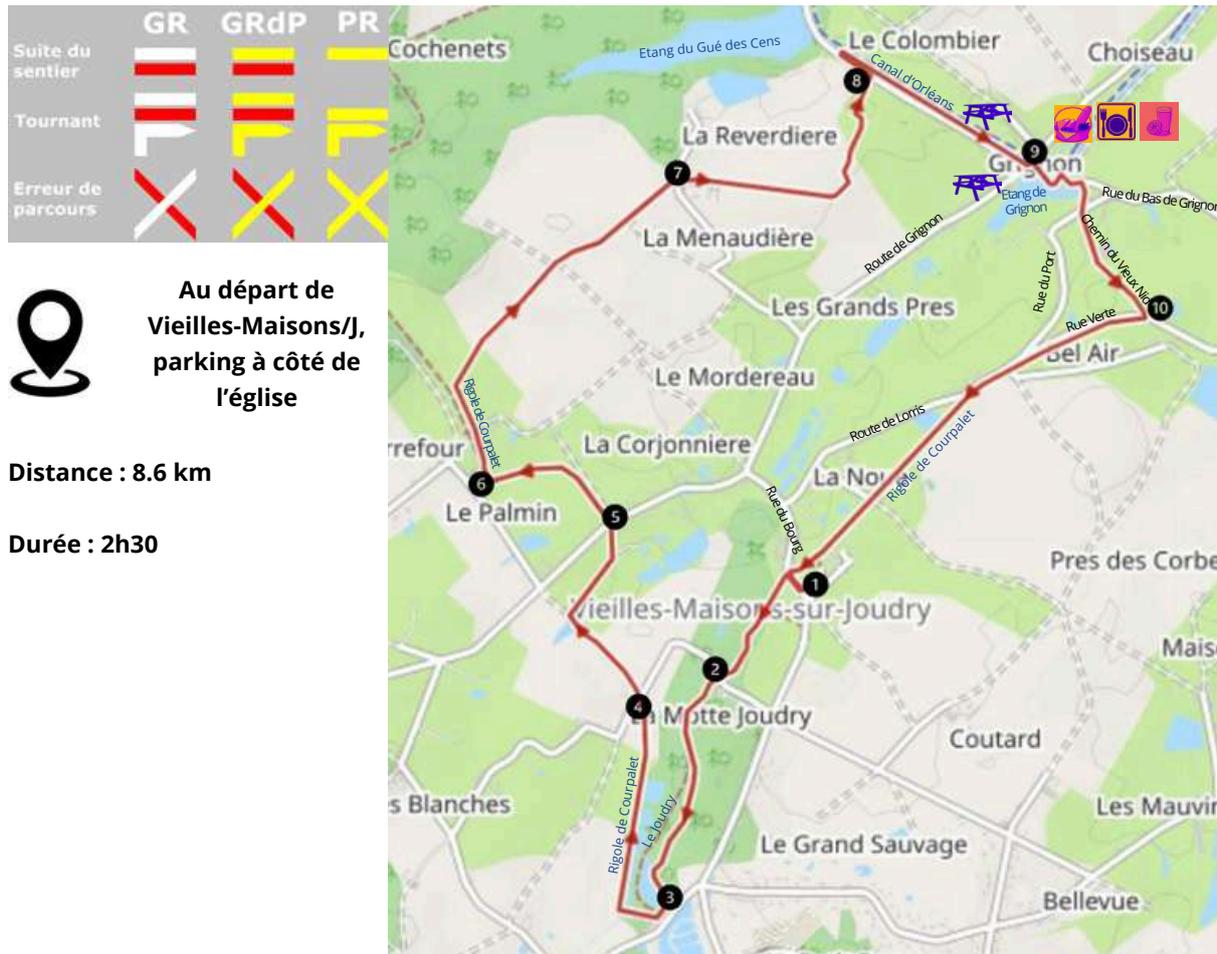
A la route des petites maisons, continuer tout droit en suivant le PR.

5. Rue de la Petite Forêt - Vieilles-Maisons-sur-Joudry

A l'arrivée sur la route du Palmin, prendre à droite le goudron, arrivée au rond-point rester sur votre droite et ainsi vous traverser le bourg.

VIEILLES-MAISONS-SUR-JOUDRY - B2

BOUCLE DE LA PLAINE



Au départ de
Vieilles-Maisons/J,
parking à côté de
l'église

Distance : 8.6 km

Durée : 2h30

1. Rue du Bourg - Vieilles-Maisons/J

Parking et départ rue de la Digue. Prendre la direction du bourg, traverser la rigole de Courpalet et la longer vers la gauche. Suivre le balisage blanc et rouge du GR® 3B.

2. Château la Mothe Joudry - Vieilles-Maisons/J.

Au premier croisement, admirer le château de la Mothe Joudry sur la gauche.

3. Rue du Petit Étang - Vieilles-Maisons/J.

Continuer jusqu'à une passerelle en bois, quitter à cet endroit le balisage du GR 3B, et poursuivre le balisage PR.

4. Les Petites Maisons - Vieilles-Maisons/J.

A la route des petites maisons, continuer tout droit en suivant le PR.

5. Rue de la Petite Forêt - Vieilles-Maisons/J.

A l'arrivée sur la route du Palmin, continuer la rigole.

6. Chemin de la Pitazière - Vieilles-Maisons/J.

A la Pitazière, prendre le chemin calcaire à droite et continuer sur le chemin herbé.

7. La Ménaudière - Vieilles-Maisons/J.

Arrivée à l'élevage avicole continuer tout droit pendant environ 1km.

8. Route de Châtenoy - Vieilles-Maisons/J.

Arrivée à la route de Châtenoy, tourner à gauche, puis reprendre à droite le contre halage du Canal.

9. Route de Châtenoy - Vieilles-Maisons/J.

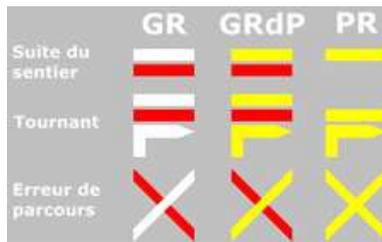
Au pont prendre à droite et sitôt à gauche le long de l'Etang de Grignon. Après l'écluse du bas, reprendre la route à droite, et la 1ère à droite. Continuer en face sur le chemin calcaire, puis herbé.

10. Chemin du Vieux Nid - Vieilles-Maisons/J.

A la route de Lorris, reprendre à droite le bord de la Rigole et la longer jusqu'au bourg, visiter le bourg en prenant à gauche un petit sentier face au lotissement.

VIEILLES-MAISONS-SUR-JOUDRY - B2

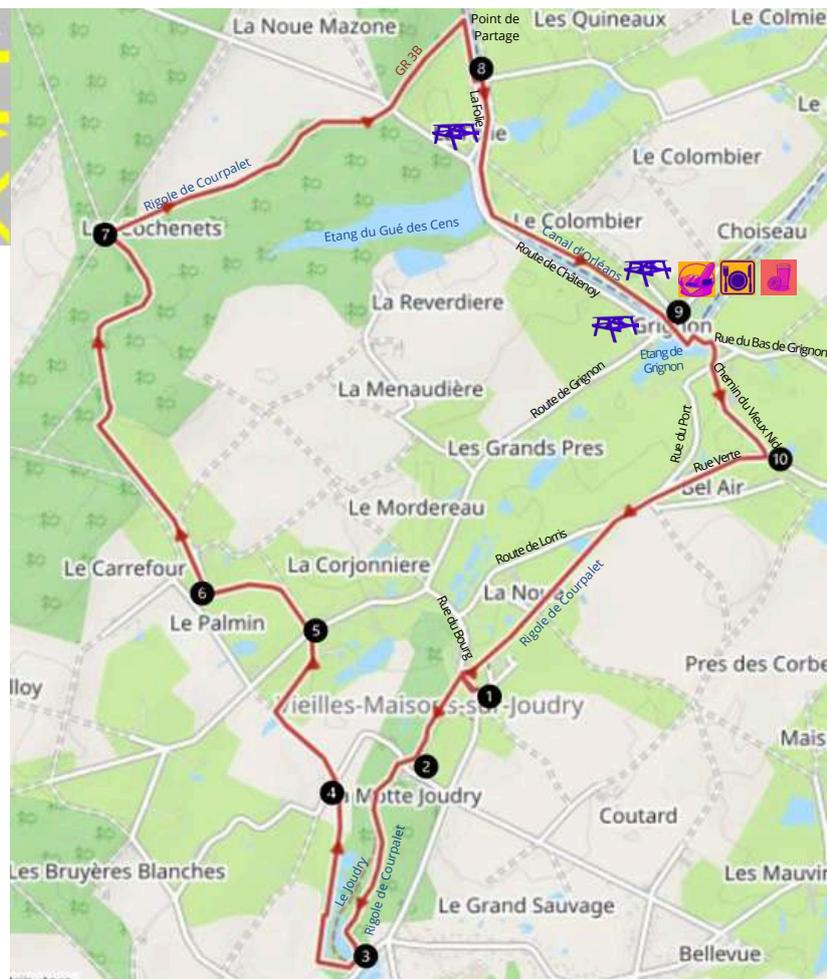
BOUCLE DE LA RIGOLE



Au départ de
Vieilles-Maisons/J,
parking à côté de
l'église

Distance : 10.4 km

Durée : 3h



1. Rue de la Digue - Vieilles-Maisons-sur-J.

Parking et départ rue de la Digue. Prendre la direction du bourg, traverser la rigole de Courpalet et la longer vers la gauche. Suivre le balisage blanc et rouge du GR® 3B.

2. Château la Mothe Joudry - Vieilles-Maisons/J.

Au premier croisement, admirer le château de la Mothe Joudry sur la gauche.

3. Rue du Petit Étang - Vieilles-Maisons/J.

Continuer jusqu'à une passerelle en bois, quitter à cet endroit le balisage GR 3B, poursuivre le balisage PR.

4. Les Petites Maisons - Vieilles-Maisons/J.

A la route des petites maisons, continuer tout droit en suivant le PR.

5. Rue de la Petite Forêt - Vieilles-Maisons/J.

A l'arrivée sur la route du Palmin, continuer la rigole.

6. Chemin de la Pitazière - Vieilles-Maisons/J.

Continuer le long de la rigole.

7. Rigole de Courpalet - Vieilles-Maisons/J.

Arrivée à la passerelle, laisser le PR (à gauche) et continuer la Rigole jusqu'à sa jonction avec le Canal d'Orléans.

8. Route du Point de Partage - Coudroy

Prendre à droite jusqu'au pont de la Folie (le Point de partage) que vous traversez pour continuer en bordure du Canal d'Orléans.

9. Route de Grignon - Vieilles-Maisons/J.

Devant le Relais des 3 Ecluses, traverser la route et longer l'Étang de Grignon. Après l'écluse du bas, reprendre la route à droite, et la 1ère à droite. Continuer en face sur le chemin calcaire, puis herbé.

10. Chemin Du Vieux Nid - Vieilles-Maisons/J.

A la route de Lorris, reprendre à droite le bord de la Rigole et la longer jusqu'au bourg, visiter le bourg en prenant à gauche un petit sentier face au lotissement.

1. Rue du Bourg – Vieilles-Maisons-sur-Joudry

Départ au parking à côté de l'église. Traverser la rigole de Courpalet et la longer vers la gauche. Suivre le balisage blanc et rouge du GR ® 3B jusqu'à une passerelle en bois.

2. Petit Étang des Bois - Vieilles-Maisons-sur-Joudry

Quitter à cet endroit le GR ® 3B en poursuivant le long de la rigole. Au lieu-dit des Petites Maisons, traverser la route et emprunter un chemin de terre sur quelques dizaines de mètres. Le quitter pour retrouver la rigole.

3. La Pitazière - Vieilles-Maisons-sur-Joudry

Laisser la ferme de la Pitazière sur la droite et continuer sur la berge de la rigole jusqu'en forêt. Traverser et quitter la rigole au niveau d'un méandre en empruntant une petite passerelle en bois. Au carrefour, prendre la route des Pommereaux jusqu'au carrefour de la Patte d'Oie.

4. Route de la Verrerie – Châtenoy

Se diriger vers la voie goudronnée et la traverser (Prudence !). Emprunter la route forestière de la Prévôté. À la croisée, prendre à droite la route de la Jalousie vers le canal d'Orléans.

5. Chemin de halage – Châtenoy

Longer le canal à droite en bordure de l'étang de la Noue Mazone, puis de la forêt. Et retrouver la rigole de Courpalet à son arrivée dans le canal (point le plus haut du canal d'Orléans).

6. La Folie – Vieilles-Maisons-sur-Joudry

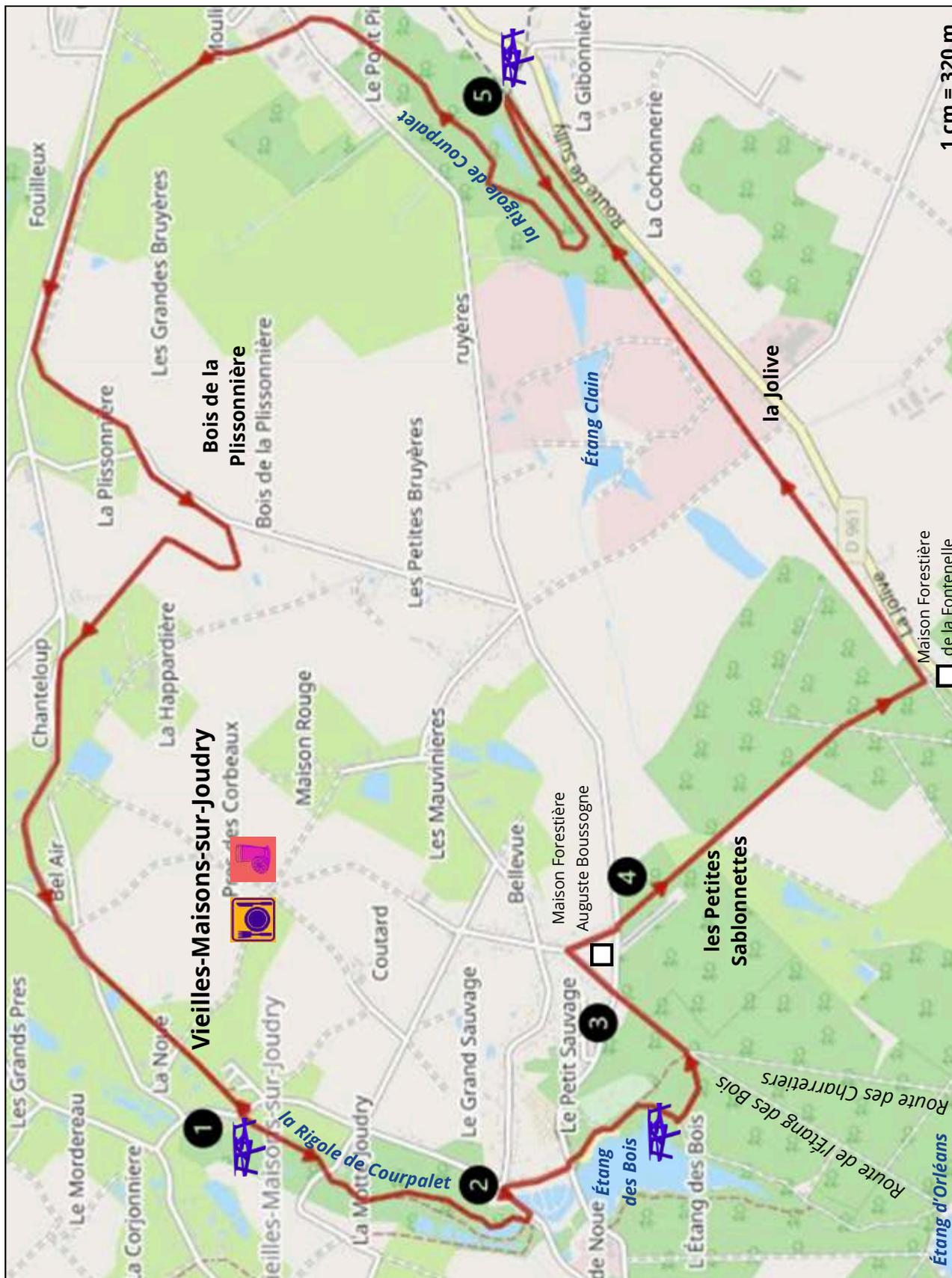
Franchir le ponceau. On retrouve le GR ® 3B dont on suit le balisage en poursuivant le long du canal. Gagner l'écluse du Point de Partage (plus grand et plus long bief du canal), emprunter le pont, puis virer à droite sur le chemin en bordure du canal. Il mène au site des Trois Ecluses de Grignon. Au bout du pont, traverser la route (Prudence), descendre les marches, longer l'étang, la troisième écluse et virer deux fois à droite. À l'angle de la maison, s'engager sur le chemin à gauche, passer la ferme et poursuivre.

7. La Petite Noue – Vieilles-Maisons-sur-Joudry

Traverser la route et suivre à droite la rive de la rigole de Courpalet. Au carrefour, continuer par la route puis, face à la ferme, poursuivre à gauche sur le bord de la rivière et rejoindre le village.

VIEILLES-MAISONS-SUR-JOUDRY - B2

E19 PR DE L'ÉTANG DES BOIS



1 cm = 320 m

Distance : 15.4 km

Durée : 4h35

Au départ de Vieilles-Maisons-sur-Joudry, parking à côté de l'église



	GR	GRdP	PR
Suite du sentier			
Tournant			
Erreur de parcours			

1. Rue du Bourg – Vieilles-Maisons-sur-Joudry

Parking et départ à côté de l'Église. Traverser la rigole de Courpalet et la longer en passant devant l'ancienne auberge. Suivre le balisage blanc et rouge du GR 3 jusqu'à une passerelle en bois.

2. Petit Étang des Bois – Vieilles-Maisons-sur-Joudry

Traverser la rigole de Courpalet en suivant le GR 3 jusqu'à l'Étang des bois, longer la plage et le camping en laissant le GR 3 sur la droite. Prendre l'Allée des Chênes qui débouche sur le chemin des Charretiers et prendre à gauche.

3. Route de l'Étang des Bois– Vieilles-Maisons-sur-Joudry

Traverser la D 88 à la maison forestière Auguste Boussoigne, au prochain carrefour prendre à droite et retraverser la D 88 pour reprendre la route forestière en face.

4. D 88 – Vieilles-Maisons-sur-Joudry

Prendre la route forestière des Grandes Maisons. La quitter par la gauche à la maison forestière de la Fontenelle en empruntant l'ancienne voie ferrée "les Bordes-Lorris".

5. Route des Grandes Maisons – Vieilles-Maisons-sur-Joudry

Quitter l'ancienne voie ferrée par la gauche. Rejoindre la rigole de Courpalet et la suivre jusqu'au village de Vieilles-Maisons-sur-Joudry.

www.tourisme-gatinais-sud.com
accueil@tourisme-gatinais-sud.com

Retrouvez-nous
sur les réseaux
sociaux



Photo couv : © Pixabay - © Sylviane Hareng

Bellegarde
12 Bis Place Ch. Desvergnès
45270 Bellegarde
02 38 90 25 37

Châtillon-Coligny
2 Place Coligny
45230 Châtillon-Coligny
02 38 92 63 87

Lorris
1 Rue des Halles
45260 Lorris
02 38 94 81 42